

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2016
N°83/2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE TROIS OCTOBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 septembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRIECH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.,

ABSENTS : KOENIG S., ZANNI B.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, CHAIB Josiane est nommée secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

RENOUVELLEMENT DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande de Madame Isabelle GORDILLO, adjoint administratif principal 1ère classe, qui souhaite proroger son temps partiel pour une durée hebdomadaire fixée à 80 % du temps plein, à compter du 23 novembre 2016.

Compte tenu des motifs personnels exprimés par l'agent, et considérant que cela ne nuira pas au bon fonctionnement des services, le Maire propose de donner un avis favorable pour un an.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DONNE UN AVIS FAVORABLE pour le renouvellement du temps partiel à hauteur de 80 % pour une durée d'un an, soit du 23 novembre 2016 au 22 novembre 2017 inclus.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 4 octobre 2016.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

